

N°DEC-2023-1

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION DANS LES BACS...À SABLE, D'UN BAL INTITULÉ « LE BAL DES ANIMAUX », LE 13 JANVIER 2023 À LA SALLE DES LIBERTÉS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'association DANS LES BACS...À SABLE – 22 rue Blanchard 92260 FONTENAY AUX ROSES.

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un bal intitulé « Le bal des animaux », le 13 janvier 2023 à 17 heures à la salle municipale des Libertés, pour les enfants accueillis au sein de la structure multi-accueil « Les Matins du Monde ».

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association DANS LES BACS...À SABLE, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 633 € TTC.

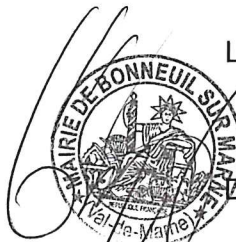
Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 4 janvier 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication le

10 JAN. 2023

10 JAN. 2023

pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS



